

Séance publique du 13 décembre 2004

Délibération n° 2004-2349

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Travaux de plantations et entretien des arbres d'alignement - Autorisation de signer sept marchés de travaux**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2004-1867 en date du 10 mai 2004, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des travaux de plantations et l'entretien des arbres d'alignement.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres le 19 novembre 2004 a classé les offres et choisi pour les différents lots les offres des entreprises suivantes (marchés à bons de commande d'une durée d'un an ferme) reconductibles expressément en 2006, 2007 et 2008 :

- lot n° 1 : entreprise Parcs et sports pour un montant annuel minimum de 600 000 € TTC et maximum de 2 400 000 € TTC,
- lot n° 2 : entreprise Laquet pour un montant annuel minimum de 600 000 € TTC et maximum de 2 400 000 € TTC,
- lot n° 3 : groupement solidaire CGEV-Espaces verts Jacquard pour un montant annuel minimum de 300 000 € TTC et maximum de 1 200 000 € TTC,
- lot n° 4 : groupement solidaire Green Style-Brio SARL pour un montant annuel minimum de 400 000 € TTC et maximum de 1 600 000 € TTC,
- lot n° 5 : entreprise Grands travaux d'espaces verts pour un montant annuel minimum de 300 000 € TTC et maximum de 1 200 000 € TTC,
- lot n° 6 : entreprise Grands travaux d'espaces verts pour un montant annuel minimum de 200 000 € TTC et maximum de 800 000 € TTC,
- lot n° 7 : entreprise Grands travaux d'espaces verts pour un montant annuel minimum de 250 000 € TTC et maximum de 1 000 000 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents relatifs aux travaux de plantations et à l'entretien des arbres d'alignement, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : entreprise Parcs et sports pour un montant annuel minimum de 600 000 € TTC et maximum de 2 400 000 € TTC,
- lot n° 2 : entreprise Laquet pour un montant annuel minimum de 600 000 € TTC et maximum de 2 400 000 € TTC,
- lot n° 3 : groupement solidaire CGEV-Espaces verts Jacquard pour un montant annuel minimum de 300 000 € TTC et maximum de 1 200 000 € TTC,

- lot n° 4 : groupement solidaire Green style-Brio SARL pour un montant annuel minimum de 400 000 € TTC et maximum de 1 600 000 € TTC,

- lot n° 5 : entreprise Grands travaux d'espaces verts pour un montant annuel minimum de 300 000 € TTC et maximum de 1 200 000 € TTC,

- lot n° 6 : entreprise Grands travaux d'espaces verts pour un montant annuel minimum de 200 000 € TTC et maximum de 800 000 € TTC,

- lot n° 7 : entreprise Grands travaux d'espaces verts pour un montant annuel minimum de 250 000 € TTC et maximum de 1 000 000 € TTC.

2° - Les dépenses au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2005 et éventuellement 2006, 2007 et 2008 - compte 0615 233 - fonction 0822 et compte 0212 100 - fonction 0822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,